

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00585

Numéro SIREN : 337 682 017

Nom ou dénomination : SARL S.P.J.M.

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/022885



S.P.J.M.

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 4 Place Saint-Etienne – 31000 TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE 337.682.017

***RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL S.P.J.M.
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION**

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

SAS au capital de 7622,45 € – SIREN 389 743 352 RCS Toulouse

Siège: Parc Technologique du Canal – 3, rue Ariane – 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE – Tél. 05 61 75 07 69 – Fax: 05 61 75 07 70

E.mail : cac.carrieu@wanadoo.fr

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce et d'autre part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du même code, par décision des associés en date du 27 décembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin de :

- vous faire connaître notre appréciation sur les valeurs des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.
-
- de vous présenter notre analyse sur la situation de la société en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social,
- A analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

MISSION SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.



. Activité et rentabilité

Par rapport à l'exercice précédent :

Les comptes annuels au 31 mars 2022, portant sur une période de 12 mois font apparaître un chiffre d'affaires de 979.992 euros, en augmentation de 55,81% par rapport à l'exercice précédent d'une durée même durée de 12 mois. Toutefois la marge globale est passée de 73.44% en 03.2021 à 55,57% en 03.2022, soit une baisse de 17,87 points s'expliquant par l'absence de vente dans le cadre de l'activité « marchands de biens » sur l'exercice clos au 31.03.2021, le chiffre d'affaires étant composé uniquement de prestations de services.

Le résultat d'exploitation au 31 mars 2022 s'établit à - 647.181 euros contre - 485.586 sur l'exercice précédent.

Les Quotes-parts de résultat des filiales s'élèvent à 1.668.605 euros contre 1.564.539 euros sur l'exercice précédent.

Le résultat courant au 31 mars 2022 s'établit à 1.330.500 euros contre 1.235.644 euros sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,68%

La masse salariale et charges liées, représente, pour l'exercice clos au 31 mars 2022, 43,70% du chiffre d'affaires, contre 101,42% pour l'exercice clos au 31 mars 2021.

Le résultat de l'exercice ressort, au 31 mars 2022, positif de 1.082.065 euros et en diminution de 374.251 euros par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2021.

. Equilibre financier

Les capitaux propres (résultat de l'exercice compris) s'établissent à 33.040.636 euros, en augmentation de 1.082.657 euros par rapport aux capitaux propres (résultat de l'exercice précédent compris) et représentent 95,25% du total du bilan (94,44% pour l'exercice précédent).

Il est à noter que l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes clos au 31 mars 2021 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice, soit 1.456.909 euros en autres réserves.

Après cette affectation, les capitaux propres de la société se composent de la façon suivante :

- Capital social :	4.438.140 Euros
- Réserve Légale :	502.614 Euros
- Autres réserves :	27.017.225Euros
Capitaux Propres :	31.957.979 Euros

La trésorerie nette s'établit à 8.921.947 euros (dont 6.162.247 euros de valeurs mobilières de placement) au 31 mars 2022.

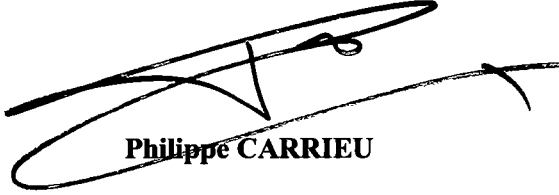
Le montant des stocks d'encours et e produits finis s'élève à 791.470 euros contre 1.245.863 euros pour l'exercice précédent.

Le montant du besoin en fonds de roulement se situe à 2.320.743 euros, avec un montant de créances clients de 514.619 euros comprenant des factures à établir à hauteur de .113.786 euros.



Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Ramonville Saint-Agne, 30 août 2022
Le Commissaire à la transformation



Philippe CARRIEU